

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 06 OCTOBRE 2011.**

**01. ARRÊTÉS DE POLICE DU BOURGMESTRE. RATIFICATION.**

Le Conseil a ratifié les arrêtés de police pris d'urgence par le Bourgmestre afin de régler la circulation routière lors de manifestations, festivités et travaux dont question ci-dessous :

- Le 24.08.2011 : lors des travaux de pose d'équipements de télécommunication à Villers-la-Ville (VILLERS) par la société SPRL ALSTAR;
- Le 25.08.2011 : pour la kermesse de Mellery qui a eu lieu du 26 au 30 août 2011;
- Le 02.09.2011 : pour des travaux d'aménagement de liaisons piétonnes rues de Marbais et Mellery à Villers-la-Ville par l'entreprise COOREMANS;
- Le 02.09.2011 : pour la pose du collecteur d'évacuation des eaux usées de la Thyle à Villers-la-Ville – phase 2 rue du Culot à Tilly par la société CONDUITES ET ENTREPRISES;
- Le 12.09.2011 : Pour les travaux de pose d'équipements de télécommunication à Villers-la-Ville (section de Sart-Dames-Avelines) par la société SPRL ALSTAR;
- Le 15.09.2011 : pour la pose du collecteur d'évacuation des eaux usées de la Thyle à Villers-la-Ville – phase 2 – sentier de Crompe à Marbais par la société CONDUITES ET ENTREPRISES;

**02. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT LAURENT DE MELLERY. ELECTIONS AU SEIN DU CONSEIL DE FABRIQUE ET DU BUREAU DES MARGUILLIERS. INFORMATION.**

Le Conseil a été informé de la nouvelle composition des membres du Conseil de Fabrique ainsi que des membres du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'église de Mellery.

**03. COMPTE 2010 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DES AFFLIGÉS DE TILLY.**

Le Conseil a approuvé le compte 2010 de la Fabrique d'église de Tilly aux montants suivants :

Recettes	20.661,83 €
Dépenses	12.755,31 €

-----

Excédent de recettes : 7.906,52 €

La subvention communale s'est élevée à 13.371,06 € pour l'exercice 2010.

**04. ÉGLISE PROTESTANTE DE WAVRE. BUDGET 2011. MODIFICATION BUDGÉTAIRE.**

Le Conseil a approuvé la modification budgétaire – budget 2011 - de l'Eglise protestante de Wavre aux montants ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Budget initial	10.922,00 €	10.922,00 €
Augmentation des crédits	4.330,00 €	4.330,00 €
	-----	-----
Nouveau résultat	15.252,00 €	15.252,00 €

Ces modifications entraînent une augmentation de la participation communale de 256,00 €.

**05. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING À LA RUE DU BERCEAU À MARBAIS. DÉCISION DE PRINCIPE DES TRAVAUX. DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET ET D'UN COORDINATEUR DE CHANTIER. APPROBATION DES MODES DE PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES. DES TERMES DE LA CONVENTION À PASSER POUR L'ÉTUDE DU PROJET ET**

**DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES RELATIFS À LA MISSION DE COORDINATION.**

Le Conseil a décidé du principe des travaux d'aménagement du parking à la rue du Berceau et a approuvé les marchés et les conventions à passer avec l'auteur de projet et le coordinateur de chantier. Les honoraires pour ces deux marchés de services sont estimés provisoirement à 8.500 € hors T.V.A.

**06. TRAVAUX DE RÉALISATION DE PISTES CYCLABLES À MARBAIS ET À TILLY. DÉCISION DE PRINCIPE DES TRAVAUX. DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET ET D'UN COORDINATEUR DE CHANTIER. APPROBATION DES MODES DE PASSATION DES MARCHÉS DE SERVICES, DES TERMES DE LA CONVENTION À PASSER POUR L'ÉTUDE DU PROJET ET DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES RELATIFS À LA MISSION DE COORDINATION.**

Le Conseil a décidé du principe de la réalisation des pistes cyclables à Marbaix et à Tilly et a approuvé les marchés et les conventions à passer avec l'auteur de projet et le coordinateur de chantier. Les honoraires pour ces deux marchés de services sont estimés provisoirement à 23.000 € hors T.V.A.

**07. ACQUISITION D'UNE MINI PELLE SUR CHENILLES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE. APPROBATION DE LA DÉPENSE ET DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT.**

Le Conseil a décidé d'acquérir une mini pelle sur chenille pour la voirie, a approuvé le cahier des charges et la dépense relatifs à cette acquisition estimée à purement indicatif à 66.550 € TVAC

**08. DROIT DE TIRAGE DES TRAVAUX POUR L'EXERCICE 2011. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA RUE DE JUMERÉE À SART-DAMES-AVELINES. APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU PROJET, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES, DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ, DU FINANCEMENT ET DE L'AVIS DE MARCHÉ.**

Le Conseil a approuvé le projet définitif des travaux de la rue Jumerée reprenant le cahier des charges, le métré, les plans, le mode de passation du marché par adjudication publique, le financement au montant approximatif de 527.173,88 € TVAC, et a décidé de solliciter les subsides au Service Public de Wallonie.

**09. TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DES BÂTIMENTS DE LA PLAINE DE SPORTS DE MELLERY. DÉCISION DE PRINCIPE DES TRAVAUX. APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION À PASSER AVEC UN AUTEUR DE PROJET ET DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES RELATIFS À LA MISSION DE COORDINATION DU CHANTIER ET TYPE DE MARCHÉ DE SERVICE.**

Le Conseil a décidé le principe des travaux d'agrandissement et la rénovation du bâtiment de la plaine de Mellery et a approuvé les marchés et les conventions à passer avec l'auteur de projet et le coordinateur de chantier. Les honoraires pour ces deux marchés de services sont estimés provisoirement à 6.500 € hors T.V.A.

**10. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOIRIE AGRICOLE CHEMIN N° 12 DE LA FERME DU BOIS À SART-DAMES-AVELINES. APPROBATION DU PRINCIPE DES TRAVAUX, DE LA DÉPENSE ET DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES. PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ LORS DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE. DEMANDE DE SUBSIDES.**

Le Conseil a approuvé le principe des travaux du chemin n° 12 de la Ferme du Bois reprenant le cahier des charges, la dépense estimée approximativement à 31.218 € TVAC, le mode de passation du marché par procédure négociée sans publicité et les crédits budgétaires à inscrire au budget 2012. Les subsides seront sollicités auprès de l'Office Wallon de Développement

rural.

**11. SERVICE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT.**

Le Conseil a approuvé le marché de service de nettoyage des bâtiments communaux reprenant le cahier spécial des charges, le marché par voie d'adjudication publique, la dépense estimée approximativement à 191.180 €, l'avis de marché a publier au bulletin des adjudications.

**12. TAXE COMMUNALE SUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS. AUTORISATION D'ABATTAGE D'ANIMAUX.**

Le Conseil a approuvé la modification de l'article 4 sur la délivrance de documents administratifs par l'ajout de la taxe reprise ci-dessous :

Pour les autorisations d'abattage d'animaux :

La taxe est fixée à 12 € par autorisation délivrée.

Les autres dispositions de l'Article 4 ainsi que celles des décisions des 31 janvier 2007 et 29 mars 2010 sont inchangées et restent d'application.

**13. RÈGLEMENTS TAXES À ARRÊTER POUR L'EXERCICE 2012 :**

**A. CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER.**

**B. CENTIMES ADDITIONNELS À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES.**

Le Conseil a arrêté les règlements taxes pour l'exercice 2012, à :

- 2.500 centimes additionnels communaux au précompte immobilier ;
- 8 % la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

**14. URBANISME. LOTISSEMENT DOMAINE 1815. MUTATION CADASTRALE EN VUE DE L'INCORPORATION DES VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC.**

Le Conseil a marqué son accord sur la reprise des voiries du lotissement 1815 à Sart-Dames-Avelines reprenant les rues suivantes : l'avenue des Dauphins, le chemin des Dames Avelines, la Drève des Mésanges, la Drève Pierre Laruelle, l'avenue des Elfes et la Cour Bonaparte. Lesdites voiries sont acquises par prescription trentenaire et sont incorporées dans le domaine public communal.

**15. URBANISME. RUE DU BRÉSIL. APPROBATION DÉFINITIVE DU PLAN D'ALIGNEMENT.**

Le Conseil a approuvé le plan d'alignement relatif à la rue du Brésil dressé en date du 03 janvier 2011.

**16. URBANISME. RUE DU BRÉSIL. OUVERTURE DE VOIRIE.**

Le Conseil a marqué son accord sur l'ouverture de la voirie dénommée rue du Brésil à Marbais acquise par prescription trentenaire.

**17. CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES.**

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'accorder des concessions temporaires dans les cimetières de l'entité ainsi que le renouvellement de concessions accordées avant le 20 juillet 1971.

**1. ENSEIGNEMENT**

Le Conseil communal a ratifié les décisions prises par le Collège communal pour le personnel enseignant.

\* \* \* \* \*

